

Paris, le 12 septembre 2017

DGFIP de rupture

Qu'on ne s'y trompe pas, les premiers signaux délivrés par l'équipe gouvernementale se caractérisent par la rupture.

Si le nombre de conseillers ministériels a été divisé par deux, rendant humainement intenable une position déjà réputée pour être très exigeante, ce n'est pas uniquement pour recentrer la fonction sur sa dimension la plus politique, c'est aussi pour faire passer le message que le changement ne s'effectue pas en glissement mais en rupture complète.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le volet emplois de la DGFIP dans le PLF 2018 n'est pas officialisé. Par contre, l'ensemble des messages délivrés par les Ministres officiellement ou en «off» laissent à penser que la DGFIP sera contributrice nette à un niveau supérieur à celui consenti lors du dernier quinquennat.

Dans le même temps, les contraintes budgétaires imposées pour 2017 sont drastiques et conduiront à défaut d'éponge magique en fin d'année (dotations complémentaires de crédits en décembre) à placer la DGFIP et donc nombre de DDFIP en situation de cessation de paiement avérée dès l'automne venu.

A ce « tarif » là, on entre dans une autre dimension d'adaptation.

Lorsque Emmanuel MACRON titrait «Révolution», nombreux ont souri devant l'audace.

Avec le recul les sourires se crispent car la révolution pourrait très bien être en marche. Mais, sans doute pas dans le sens souhaité.

L'intérêt des révolutions, c'est que l'issue en est souvent incertaine.

« On ne lâche rien on reprend tout! » disent-ils, beau slogan syndical mais sans doute d'avenir, car dans l'instant ne pas tout perdre serait déjà une belle victoire.

CAP AFIP- AGFIP

Deux CAP se sont tenues successivement. La CAP du 13 juin 2017 a été centrée sur le grade d'AFIP, celle du 05 septembre sur celui d'AGFIP.

Pour ces deux CAP, Solidaires Finances Publiques était représenté par Gilles GAUTHIER, Claude PAIN et Christian BOULAIS.

Ce qu'il faut retenir par grade:

AFIP

La nouvelle méthode de sélection ouvrant la porte à une deuxième candidature a donné son verdict : 18 candidats au départ et trois à l'arrivée. Avant de faire un bilan, la DG souhaite conduire une deuxième campagne qui sera elle aussi très sélective.

Avec la création des SDE et l'affectation d'AFIP , le nombre global d'emplois d'AFIP augmente légèrement en 2017 mais pas au point de compenser les suppressions d'emplois antérieures.

Bonne nouvelle : tous les AFIP du tableau 2017 ont ou seront affectés au cours de l'année 2017.

AGFIP

Ces mouvements de nominations et de promotions sont élaborés avec quelques repères et beaucoup d'arbitraire.

Les repères :

- Les promotions au grade d'AGFIP se font en respectant la fourchette GPEEC précédemment définie. La fourchette étant étroite la liste d'attente s'allonge. (entre 10 et 15 promotions par an).
- Il y a une plage privilégiée (exemple tableau 2008 de Directeur départemental) mais cette plage reste indicative, il peut y être dérogé. Le tableau 2009 commencera à s'ouvrir petitement en 2018.
- Pour les DDFIP la durée de séjour souhaitable dans un département se situe entre 2 et 5 ans. Forte pression de la centrale sur les plus anciens des DDFIP en place. (Il est quand même assez cocasse de constater que des gens qui ont déroulé toute leur carrière sans changer de ligne de métro donnent des leçons à d'autres qui ont 10 déménagements et deux divorces au compteur de leur mobilité).
- La DG n'est pas liée par les desiderata.
- On peut être statutairement AFIP et être nommé DDFIP dans un département de petite taille.
- Pour passer AGFIP première classe, il vaut mieux avoir été sous directeur ou chef de service en administration centrale. Pour les autres, avoir été DDFIP dans deux directions successives est un plus sans être une assurance.

Pour obtenir la région parisienne en tant qu'AGFIP première classe tout est possible mais si vous n'êtes pas énarque , tour extérieur et ancien de la centrale ce sera très dur.

- AGFIP Classe exceptionnelle : le Directeur général en a une vision malthusienne. En clair, c'est qui il souhaite quand il le souhaite et où il le souhaite. Dans le présent mouvement, il l'a souhaité une fois. Mais, on sent que ça lui coûte.

- La méthode de sélection des cadres repose beaucoup sur la «revue des cadres» qui permet à RH1B de passer en revue les cadres lors de rencontres périodiques avec les délégués et les Directeurs. La volonté des uns et des autres étant d'être le plus transparent possible.

La centrale souhaite assez rapidement dire à un cadre si ce qu'il demande est jouable ou mort. On peut considérer que ce qui est mort l'est effectivement mais qu'il ne faut jamais confondre jouable et joué.

La suite

- Un groupe de travail en cours de composition suivant des modalités alchimiques inédites se réunira prochainement (octobre 2017) pour discuter de sujets d'avenir. (GPEEC, classement des directions, règles de gestion , évaluation.....)

- La prochaine CAP devrait se tenir en Janvier 2018, ce serait la période idéale pour combler les vacances.

Interrogé sur la promulgation des décrets PPCR, Antoine Magnant a confirmé qu'ils n'étaient pas publiés à ce jour. Qu'il souhaitait qu'ils soient promulgués en 2017 mais sans assurance.

On sent bien que le Ministère des coupes claires n'est pas tellement enclin à honorer l'héritage sur ce point. Mais c'est son devoir.

Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques lors de la CAP du 05 septembre

Monsieur le Président,

En préambule au moment où l'Espagne a été une nouvelle fois profondément meurtrie par des attaques terroristes dramatiques, odieuses, criminelles et sans précédent, et que presque quotidiennement partout en Europe et sur le territoire français des actes de terrorisme meurtriers se produisent **Solidaires Finances Publiques** exprime sa compassion à tous ceux qui ont été atteints dans leur chair directement ou indirectement par l'attentat

Solidaires Finances Publiques souhaite réaffirmer les valeurs telle que la liberté absolue de conscience et la liberté d'expression.

Solidaires Finances Publiques entend redire, ici, son attachement aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qui cimentent la démocratie.

Monsieur le Président, nous exprimerons donc une nouvelle fois les préoccupations de **nos mandants** avec sobriété et avec la mesure qui sied au contexte actuel.

Nous nous réjouissons de la tenue de cette CAP une nouvelle fois largement attendue par l'ensemble des collègues et qui devra connaître une nouvelle convocation très rapide eu égard aux vacances d'ores et déjà constatées ou à venir.

Nous souhaitons vous rappeler Monsieur le président que nous sommes **élus** et que pour nos **mandants** :

Sur la sélection AFiP => AGFiP

Ils considèrent toujours ne disposer d'aucune visibilité sur le déroulement de carrière, la date d'ouverture et de fermeture des tableaux, les critères généraux de sélection pour apprécier les candidatures.

On connaissait les dates de CAPN annoncées à quelques initiés puis reculées, un temps anormalement long entre la collecte des *desiderata* et les résultats, les postes pourvus hors mouvement dans des conditions obscures, et maintenant l'on découvre un calendrier incohérent avec un dépôt des *desiderata* pour le 31 août qui intéresserait un prochain mouvement avec une CAP programmée le 5 septembre et des fuites dans la presse de certaines futures nominations...erronées...de surcroît

L'ordre des mouvements n'est plus respecté, AFiP avant AGFiP, ce qui ajoute au trouble.

Sur l'organigramme cible, calibrage du nombre d'AGFiP et AFiP dans les directions

Le regroupement de plus en plus de missions au sein des directions régionales (effets de la réforme territoriale, DIE-domaine-PIE), les nouvelles attributions de directions de groupe 1 ou 2 siège d'un tribunal administratif (pôle juridictionnel, commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires), la révision de la carte des assignations concernant essentiellement voire exclusivement certaines directions des groupes 1 et 2, la montée en puissance des DIRCOFI au détriment des plus petites directions, l'instauration de centres de contacts services, de SIRH, de SAR. devraient conduire à revoir les organigrammes cibles et corrélativement le nombre d'AGFiP/AFiP dans les directions.

La tendance depuis deux ans consistant à diminuer le nombre d'AGFiP dans les directions du groupe 1, d'AFiP dans celles du 2 et à en créer dans les directions de classe 3 et 4 ne paraît plus pertinente si tant est qu'elle le fût un jour...

Les directions des groupes 1 et 2 enregistrent de substantielles augmentations de charges, les autres ont de moins en moins de missions à gérer. Il n'est pas étonnant que certains directeurs des groupes 3 et 4 refusent la création de poste d'1 bis (AFiP) dans leur direction. Une étude approfondie sur le rôle des AFiP adjoint dans les directions de groupe 3 et 4 et un retour d'expérience sur les nouveaux calibrages des directions devient nécessaire car l'asphyxie dans certaines grandes directions menace.

Pire, vous proposez la création de poste d'AFiP à la tête de direction en lieu et place d'un directeur départemental AGFiP. Cette situation, si elle se confirme contribuera encore un peu

plus à boucher l'horizon des AFiP qui, après bientôt une décennie dans cette position, aspirent légitimement à devenir AGFiP et n°1 et aussi des AGFiP directeur de pôle ou responsable de mission.

Sur l'avenir de la DGFIP

Dans un contexte contraint en termes de ressources humaines et budgétaires, alors que la DGFIP ne sera toujours pas qualifiée d'administration prioritaire, l'avenir des missions et des structures (ex : les délégations, les directions du groupe 4) sont-elles assurées ? Dans l'affirmative, comment exercer les missions à l'avenir, la dématérialisation, la hiérarchisation des objectifs et des priorités ne suffisant plus à assurer l'essentiel.

Nos collègues, l'encadrement supérieur de cette maison veut rappeler un message **simple** : il se bat au quotidien dans un environnement budgétaire et en ressources humaines contraint.

Nombre d'entre nous ont connu 9 ou 10 départements différents, 15 déménagements, une vie familiale dégradée, un célibat géographique obligé, la gestion de départements difficiles. Ils constatent que le présent mouvement, notamment pour la RIF, ne répond pas à la mobilité géographique que vous avez présentée comme un critère important de promotion.

Pourquoi ces collègues partent-ils sans qu'un signe de reconnaissance, de proximité et nous osons le mot d'affect ne leur soit adressé ?

La seule nomination en classe exceptionnelle ne peut à cet égard être satisfaisante.

Ces collègues ont combattu pendant de très longues années pour affirmer les valeurs de la Direction générale des finances publiques, nos valeurs républicaines et citoyennes au profit du service public au service de l'État.

Monsieur le président, alors qu'ils ont soutenu sans faille au quotidien les réformes de notre maison qu'ils se sont engagés avec force dans nos missions au service de nos partenaires des collectivités locales de l'État. Ces signes font totalement défaut.

Il est frappant de constater que les Préfets auxquels vous nous comparez quelquefois développent devant leur ministre nombre de préoccupations similaires tout en engageant des combats qui ne nous concernent plus : celui des logements de fonction et de la fiscalité y attachée...

Solidaires Finances Publiques revendique une extension des dispositifs de promotion de fin de carrière avec engagement de départ et souhaite une communication plus précise sur ce que vous entendez par limite d'âge.

Au moment où se tient cette CAP nous devons vous redire **la crispation des AGFiP et des AFIP devant l'opacité des mouvements qu'ils interprètent comme un manque de considération.**

S'agissant de la présente CAP les collègues concernés regrettent encore et toujours le **manque de lisibilité du mouvement** présenté:

L'exercice des droits syndicaux et le fonctionnement normal d'une CAP nationale obligent au respect partagé des règles de forme : délais, convocations...

Sujet récurrent nous constatons l'**interruption des chaînes naturelles en nomination ou en promotion.**

Les conditions de délais de cette CAPN n'ont pas permis d'étudier les dossiers de candidature et de défendre utilement les collègues qui postulent.

Pour conclure Monsieur le président, votre encadrement supérieur nous demande de vous redire qu'il a un impérieux **besoin partagé de Transparence de Confiance et de Reconnaissance.**

Enfin Monsieur le président nos mandants souhaitent que soit clarifié le rôle que vous entendez faire jouer à cette CAPN n°1.

Ils estiment que les modalités de fonctionnement (convocation, gestion, information...) ne permettent pas utilement à leurs représentants de défendre leur situation d'impétrants ou d'accompagner et d'apporter les éclairages nécessaires quant à leurs demandes leurs desiderata.

Le non-respect des dispositifs légaux et réglementaires, l'insécurité juridique induite leur apparaît de nature à cautériser l'action de leurs représentants élus.

Ils n'entendent pas avaliser notre action comme celle d'une simple chambre d'enregistrement, ou la simple caution juridique de décisions déjà arrêtées et non négociables.

Aussi Monsieur le président, nos mandants nous ont demandé de formuler clairement les deux questions suivantes pour lesquelles ils nous demandent une réponse claire :

Avez vous la capacité de prendre des engagements de matière formelle quant à la tenue des CAPN et singulièrement de la CAPN n°1 (convocation, transmission de documents, capacité de débattre rationae-temporis des situations individuelles...) ?

Quelle est votre vision du rôle et du fonctionnement de cette CAPN n°1 ?

La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques détaché sur un emploi de CSC

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur